

DÉCISION D'ANNULATION

Appel d'Offres N° 525/2025/CAN-VOIRIES-TRAV-L1àL6

Programme d'aménagement des voiries à l'intérieur de la ville de Casablanca : Lot 5

Le Directeur Général de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A.,

- Vu le Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A. ;
- Vu la publication de l'avis d'appel d'offres précité dans les journaux L'ECONOMISTE et AL AKHBAR, ainsi que sur le portail marocain des marchés publics, en date du 21 Janvier 2025 ;
- Vu le Procès-verbal de la séance d'ouverture des plis financiers en date du 06/03/2025 ;
- Vu que l'offre de la société VIAS pour le lot 5 dépasse le crédit budgétaire alloué au marché y afférant ;
- Vu que les données économiques et techniques ont été fondamentalement modifiées pour le lot 5 ;
- Vu les dispositions de l'article 45 intitulé « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A. ;
- Vu les dispositions des alinéas (a) et (c) du paragraphe 1 de l'article 45 « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A., stipulant que l'annulation peut intervenir « lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées ».

DÉCIDE

- D'annuler le lot 5 de l'appel d'offres cité ci-dessus ;
- De publier la présente décision sur le portail marocain des marchés publics.

Fait à Casablanca, le Mercredi 26 mars 2025

**Le Directeur Général
M. Driss MOULAY RCHID**

